

EPS et élèves à B.E.P

Aujourd'hui tous les handicapés sont inscrits de droit dans un établissement scolaire de référence. Un enseignant ne peut en aucun cas refuser un enfant handicapé dans sa classe. S'il ne respecte pas ce droit, il commet une grave infraction à la loi. La loi 2005 permet de **passer d'une logique de filière à une logique de parcours** et de **favoriser l'autonomie de l'élève handicapé en vue de préparer son insertion dans la vie en société.**

Mais il lui faut connaître ses droits et ses devoirs face à un élève en situation de handicap, afin qu'il ne lui soit pas reproché « un manquement à **une obligation de prudence ou de sécurité** prévue par la loi ou le règlement »

LE CADRE

1 - Respecter intégralement et scrupuleusement les prescriptions du certificat médical, sans hésiter à demander des compléments d'informations au médecin référent.

2 - S'approprier le PPS ou le **PAI** qui donnera des informations claires et précises sur l'élève et ses particularités :

- ce qu'il est => anticipation des conséquences de l'EPS sur sa personnalité...
- ce qu'il peut faire ou non, en fonction de sa pathologie => identification des problèmes posés par les différents types d'activités (habileté ouverte ou fermée, acceptation de l'incertitude, tâche simple ou complexe, activité perceptive prédictive ou réactive, type de cognition mobilisée...)
- ce qu'il ressent => distinction à gérer les actions motrices, les émotions, les contacts...
- les points d'appui => renforcement des formes d'informations accessibles selon le type de handicap...
- l'accompagnement solidaire => la ressource des pairs et l'éducation à la citoyenneté.

3 - Définir les formes de travail, de groupements et d'aménagements des tâches correspondant le mieux aux attentes et aux représentations de ces élèves.

4 - Mener une réflexion lucide sur la sécurisation de son action pédagogique.

5 - Rendre l'activité accessible sans nuire à la santé et à l'intégrité physique de l'élève handicapé par des adaptations pertinentes.

6 - Rendre l'activité effective et promouvoir des mises en œuvre rigoureuses.

LA MISE EN OEUVRE

Objectif : Conscientiser finement le geste moteur et mesurer l'énergie nécessaire à sa mise en œuvre.

Développer l'intelligence Kinesthésique (H.Gardner) au travers de taches relevant de la coordination mais peut-être plus justement d'un certain nombre de liaisons :

- liaisons occulo-motrice
- liaisons audio-motrice
- liaisons sensori-motrice
- liaisons socio-motrice
- liaisons tonico-motrice

A cela s'ajoutent des intelligences transversales qui s'entrecroisent :

- intelligence stratégique
- intelligence contextuelle (ou environnementale)
- intelligence relationnelle

Pour cela quelles types d'activités :

Les rituels moteurs :

Présence symbolique.

- 1) La règle se substitue à la personne. Construction de la règle en EPS. (avec son expérimentation immédiate, se donner les moyens de fonctionner).
- 2) Le rituel Le rite est un comportement social, collectif, répétitif, conforme à un usage collectif mais qui n'a pas de finalité utilitaire ou rationnelle. Souvent le rite est associé au métaphysique, au surnaturel, au magique, au religieux. Le rite pourrait donc être pensé comme un comportement répétitif, collectif créant du lien social.
- 3) Ils est aussi fréquemment tributaires de lieux de passages, de zones de transit, de changement d'espace, ou mieux, pour le dire comme Michel Foucault d'entrée dans des « hétérotopies » (Foucault, 1984), c'est-à-dire des zones de l'espace social qui impliquent des comportements particuliers (par exemple le cimetière, l'église, le dojo, la classe).

De l'enfant individuel à l'élève collectif, voilà sans doute une des clefs du rituel initiatique. Les rites et rituels distancient le corps biologique, ou culturellement construit dans la sphère privée d'un corps public spécialisé aux règles et lois de l'école pensée comme hétérotopie.

Rituels corporels : 8 pistes à explorer

1. La tonicité musculaire : en travaillant sur les contrastes, l'enfant va décharger son énergie tout en apprenant à mieux connaître son corps.

2. Mobilisation des différentes articulations du corps : elle permet de délier les articulations pour diminuer les tensions parasites et rendre le corps plus disponible. L'enseignant devra veiller à :

- travailler dans la concentration et la lenteur
- varier les exercices dans leur présentation
- travailler avec ou sans support musical

3. La mobilité du visage : la musculature du visage offre de multiples possibilités. En mobiliser les différents éléments ensemble ou indépendamment nécessite concentration

et procure détente.

4. Le contact tactile : le toucher met en jeu le besoin fondamental de contact tactile ; il est le sens le plus important pour la construction de la personne. Ce travail va permettre à l'enfant de :

- prendre conscience des limites et du volume de son corps
- porter une attention particulière à son propre corps et à celui de l'autre

5. Équilibre /verticalité : la prise de conscience de l'équilibre et de la verticalité du corps permet à l'enfant de se recentrer, de «s'enraciner » pour s'ancrer physiquement dans la réalité. Il appréhende la répartition du poids de son corps, ses appuis et la relation haut-bas.

6. Respiration: le travail sur la respiration permet de faciliter:

- la détente musculaire par une augmentation du temps expiratoire. On peut observer plusieurs réflexes respiratoire : bâillements, soupirs, étirements....
- la circulation des énergies : les échanges gazeux permettent une meilleure circulation des énergies.

7. Écoute : les exercices auditifs sont de outils de concentration qui aident l'enfant à conserver sa capacité d'écoute et qui l'entraînent à prêter une oreille attentive et sélective.

8. Visualisation : la visualisation favorise la concentration, la relaxation et augmente les capacités de mémorisation.

Exemple de médiations adaptées : les activités d'opposition, les arts martiaux.

Les arts martiaux en psychomotricité sont des outils à vocation thérapeutique. Ils offrent la possibilité d'axer le travail sur certains points comme :

- *L'agressivité, l'agitation.*
- *L'inhibition psychomotrice ou comportementale, psychologique.*
- *Les difficultés dans les apprentissages scolaires.*
- *Les problèmes moteurs en général.*
- *Les pertes de repères spatiaux temporels*

Ils font appel à des notions de perceptions :

1. **Extéroceptives** : *informations tactiles, visuelles, auditives, sensibles.*
2. **Proprioceptives** : *qui sollicite le système vestibulaire (l'oreille interne), nécessaire à l'équilibration statique, dynamique et aux coordinations sensorimotrices.*

Quelques points de travail :

- **La coordination statique** : *posture, attitude, contenance.*
- **La coordination dynamique** : *instabilité, troubles dans la motricité avec des parcours adaptés, le travail avec partenaires.*
- **La coordination psychomotrice dynamique** : *parcours et déplacements adaptés.*
- **La latéralisation** : *déplacements et travail de l'espace, utilisation des hémicorps.*
- **La préhension** : *travail avec partenaire et/ou du matériel pédagogique.*
- **La dualité** *dans les formes d'exercices proposés et le dialogue tonico-émotionnel qui peut en découler.*

- **La mimique et le contrôle des émotions** : dans l'exécution des katas, d'une gestuelle et les exercices devant un « public ».
- **Le schéma corporel et sa propre représentation** : exercices de gestuelle adaptée.
- **L'image de soi (narcissisme)** : la valorisation dans des situations de réussites.
- **Les repères d'espace et de temps** : repères dans la séance ; dans les exercices ; avec les partenaires, avec soi.

Coopération et EPS

« La coopération est actuellement l'un des vecteurs incontournables des apprentissages à l'École ». Agathe Evin

« c'est à plusieurs que l'on apprend tout seul » Célestin Freinet

« Apprendre est un acte individuel à condition de le penser dans une communauté d'apprenants qui s'épaulent, coopèrent et construisent ensemble du sens. » Michel Develay

Le cadre de l'intervention

l'EPS est une discipline dans laquelle les élèves « *apprennent à coopérer* ». Tout d'abord l'EPS est une discipline scolaire qui mobilise les élèves à travers l'expérience concrète de pratiques corporelles. Cet engagement corporel renforce la prégnance d'une dimension collective compte tenu de l'inévitable mise en visibilité de soi, de son corps, face au regard des autres. Le deuxième argument tient aux objectifs mêmes assignés à l'EPS par les textes officiels, les valeurs sociales et citoyennes, telles que « l'entraide, la coopération, le vivre ensemble », sont l'un des marqueurs propres à la discipline. Enfin, l'hétérogénéité des élèves à laquelle est confrontée l'EPS doit être un levier pour apprendre aux élèves à coopérer

La coopération vécue par les élèves se traduit par leur engagement dans ce qu'A.Evin appelle des « **histoires collectives d'apprentissage** ».

Qu'est-ce que la coopération ?

Nous sommes en présence d'une situation de coopération lorsque 2 personnes ou plus unissent leurs efforts pour réaliser un objectif commun.

Quatre facteurs psychosociaux déterminent les activités de nature coopérative :

- **La coopération** : ce facteur comprend la communication, la cohésion, la confiance et l'établissement de relations interpersonnelles positives ; le mot clé est l'entraide.
- **L'acceptation** : les participants doivent s'accepter tels qu'ils sont. Personne n'est éliminé ni rejeté par le groupe.
- **L'engagement** : chaque personne contribue à la réussite de la tâche commune selon ses capacités. « Tous pour un et un pour tous »
- **Le plaisir** : les participants jouent pour s'amuser avant tout.

Le jeu coopératif est essentiellement une activité de participation où la compétition est

limitée, voire éliminée. Il offre de nombreux avantages. Il permet aux participants de s'amuser sans expérimenter de frustration liée à l'échec.

Quelques principes :

1. Tout le monde doit s'amuser.
2. Tout le monde doit vivre des situations de succès.
3. Personne n'a besoin d'habiletés techniques ou physiques spéciales pour s'engager dans le jeu coopératif.
4. Tout le groupe doit participer activement.
5. Personne ne doit être éliminé.
6. Personne ne doit être mis en évidence.
7. Tous peuvent gagner